



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION

CATALOGUE DE FORMATION

Ce document a été rédigé en collaboration avec les membres de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal



PRESENTATION DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION

- 1. QUI SOMMES-NOUS ?**
- 2. NOTRE POLITIQUE DE FORMATION**
- 3. NOUS RENCONTRER**
- 4. INSCRIPTION ET PRISE EN CHARGE**

LES DIPLOMES ET QUALIFICATIONS D'ENCADREMENT EN PETANQUE

NOS FORMATIONS FEDERALES

- 1. TRONC COMMUN**
- 2. BREVET FEDERAL 1**
- 3. BREVET FEDERAL 2**
- 4. BREVET FEDERAL 3**
- 5. DISPOSITIONS GENERALES DES BREVETS FEDERAUX**
- 6. OBTENIR UN DIPLÔME FEDERAL**

NOS FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- 1. CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**
- 2. DIPLOME D'ETAT JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS**



PRESENTATION DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION

1. QUI SOMMES-NOUS ?

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.

Cet organisme dépend directement et exclusivement de l'association support : la F.F.P.J.P.

Cet organisme a pour dénomination, Centre National de Formation de la F.F.P.J.P.

Il a fait l'objet d'une déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.



2. NOTRE POLITIQUE DE FORMATION

Pour la FFPJP, le développement de la pratique passe par la qualité de l'encadrement au sens large, qu'il s'agisse de bénévoles, de salariés, de sportifs ou d'administratifs. La formation représente un outil privilégié pour tendre vers cet objectif. Se former, c'est acquérir, renouveler, approfondir et enrichir ses compétences (ses connaissances, ses capacités et ses attitudes).

A ce titre, le Centre National de Formation a décliné la politique de formation fédérale en 4 axes stratégiques :

- **Axe 1 : la formation fédérale** proposée aux hommes et femmes, licenciés de la FFPJP éducateurs (permanents et bénévoles), coachs, graphiqueurs, délégués, arbitres œuvrant au sein des écoles de pétanque, clubs, comités et/ou équipes techniques.
- **Axe 2 : la formation professionnelle** des éducateurs, au travers d'un diplôme d'Etat (DEJEPS).
- **Axe 3 : la formation de dirigeants**, présidents et membres de commissions (disciplines..), administrateurs bénévoles avec des modules spécifiquement conçus pour répondre aux problématiques des dirigeants de clubs, comités et/ou de la fédération.
- **Axe 4 : la formation des permanents** de la fédération.

Nos formations s'organisent autour des finalités suivantes pour construire une pétanque :

- **sportive** : excellence et olympisme
- **éducative** : intelligente et émancipatrice
- **citoyenne** : partenariale et accessible
- **moderne** : attractive et médiatique

Elles ont pour objectif de :

- Partager des valeurs communes et les transmettre sur le territoire
- Tenir compte de l'évolution de notre discipline et des besoins des clubs
- Bâtir la formation à partir de l'activité des éducateurs et entraîneurs mais aussi des compétences attendues pour tous les acteurs sur les terrains
- Moderniser le contenu et les techniques d'animation des formations pour répondre aux attentes des stagiaires

3. NOUS RENCONTRER

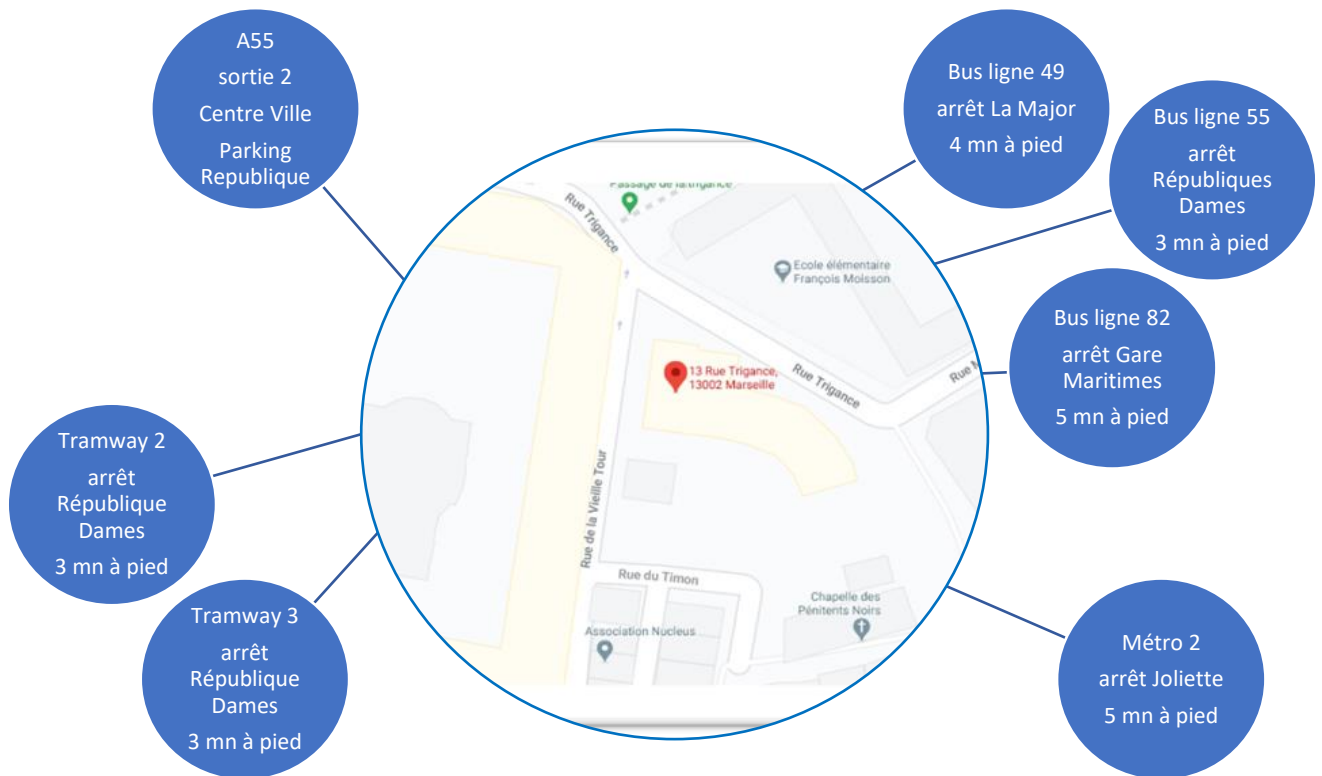
CENTRE NATIONAL DE FORMATION
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

13 Rue Trigance
13002 MARSEILLE

Contact :
04 91 14 05 80

formation@petanque.fr

Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures dispositions possibles, merci de bien vouloir prendre rendez-vous au préalable en nous contactant par mail ou par téléphone



Notre centre national de formation est engagé pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Notre siège est accessible aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez nous rencontrer, merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de **Régine Singrelin**, notre **référente handicap**, joignable au 04.91.14.05.80 ou par mail à formation@petanque.fr.

4. PROCEDURES D'INSCRIPTION ET PRISE EN CHARGE

✓ Procédures d'inscription :



1. Prise en charge

Les prises en charge des formations sont destinées aux formations professionnelles. Le centre national de formation vous informe sur les prises en charge possibles pour financer vos formations. En fonction de votre situation vous serez accompagné dans les démarches administratives liées à votre prise en charge.

L'équipe administrative (Régine Singrelin et William Roux, formation@petanque.fr) vous informe et vous accompagne sur les dispositifs suivants :

- ↪ Financement de formation via le CPF (Compte Personnel de Formation)
- ↪ Financement de formation en tant que demandeur d'emploi
- ↪ Financement de formation via les OPCO (Opérateur de Compétences)
- ↪ Financement de formation via l'employeur et son plan de formation
- ↪ Financement par un organisme paritaire

Nous accompagnons nos stagiaires à chaque étape de la constitution de leur dossier de financement.



LES DIPLOMES ET QUALIFICATIONS D'ENCADREMENT EN PETANQUE



DIPLOMES ET QUALIFICATIONS	Type	Niveau
Initiateur	Qualification fédérale	
Brevet Fédéral 1° degré	Brevet fédéral	
Brevet Fédéral 2° degré	Brevet fédéral	
Brevet Fédéral 3° degré	Brevet fédéral	
Unité Complémentaire Capitalisable BP JEPS Activités physiques pour tous	Brevet professionnel	4
Certificat de qualification professionnelle « Animateur bouliste, option pétanque »	Diplôme d'Etat	3
Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire et Sports Spécialité perfectionnement sportif mention pétanque	Diplôme d'Etat	5



NOS FORMATIONS FEDERALES

1. TRONC COMMUN

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures:

- Brevet fédéral 1
- Arbitre Départemental
- Graphiqueur/délégué

Les compétences attendues

- ↗ Connaître le contexte culturel, institutionnel et environnemental de la pétanque en France
- ↗ Participer à l'organisation d'initiation et/ou de compétition de pétanque
- ↗ Intervenir avec pédagogie
- ↗ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↗ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play

Cette formation délivre une double qualification initiateur et arbitre départemental stagiaire

Les prérogatives du diplôme

- ↗ Découverte / initiation / animation cadre fédéral
- ↗ Encadrement de séances de découverte et d'initiation dans le cadre de l'école de pétanque ou du club.
- ↗ Coaching sur les compétitions

Les conditions d'entrée en formation

- ↗ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↗ Être licencié à la FFPJP
- ↗ Être âgé de 16 ans minimum. (majorité nécessaire pour encadrer)
- ↗ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↗ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Certification :

Une seule épreuve : évaluation théorique sur la connaissance du règlement sportif et administratif. Une fois le test réussi, le candidat devient initiateur.

NB : Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↗ 60€ en formation initiale
- ↗ 30€ en recyclage

Calendrier : se reporter à la rubrique calendrier des formations

Formation menée par les comités départementaux ou régionaux.

2. BREVET FEDERAL EDUCATEUR 1° DEGRE

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet initiateur, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

Les compétences attendues

- ↪ Connaître le contexte institutionnel et environnemental de la pétanque en France et dans le monde
- ↪ Construire, mener et articuler des séances de perfectionnement
- ↪ Adapter son intervention en fonction du public sensibilisé
- ↪ Définir une politique de développement de son club/école de pétanque

Les prérogatives du diplôme

- ↪ Perfectionnement / animation cadre fédéral ou hors cadre fédéral
- ↪ L'éducateur BF1 conçoit et encadre des séances de perfectionnement à destination du public de l'école de pétanque et des licenciés fédéraux du club.
- ↪ Il peut intervenir dans le cadre de partenariats pour des publics hors cadre fédéral (scolaire, handisport, pénitentiaire, ALSH..),
- ↪ Il coordonne une école de pétanque.
- ↪ Il peut coacher sur les compétitions jusqu'au niveau national.

Les conditions d'entrée en formation

- ↪ Dossier d'inscription complet
- ↪ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↪ Être titulaire du diplôme initiateur, du tronc commun ou équivalence
- ↪ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↪ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

- ↪ 1° épreuve : pédagogie et technique
- ↪ 2° épreuve : Réglementation

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↪ 90€ en formation initiale
- ↪ 45€ en recyclage

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.

Calendrier : se reporter à la rubrique calendrier des formations

Formation menée par les comités régionaux.

3. BREVET FEDERAL ENTRAINEUR 2° DEGRE

La formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet fédéral éducateur 1° degré, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

Les compétences attendues

- ↪ Organiser un plan d'entraînement
- ↪ Construire, mener et articuler des séances d'entraînement
- ↪ Manager, coacher une ou des équipes en compétition
- ↪ Définir un projet sportif pour son club, ses équipes, son ETD ou ETR

Les prérogatives du diplôme

L'entraîneur BF2 prend en charge des séances de perfectionnement propose un modèle sportif pour son club, son comité. Il manage une ou des équipes

Les conditions d'entrée en formation

- ↪ Dossier d'inscription complet
- ↪ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↪ Être titulaire du diplôme brevet fédéral d'éducateur 1° degré ou équivalence
- ↪ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↪ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

- ↪ 1° épreuve : Situation d'entraînement + entretien
- ↪ 2° épreuve : Analyse de situation vidéo : notation / calcul
- ↪ 3° épreuve : Analyse de situation de jeu : stratégie à adopter

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↪ 180€ en formation initiale
- ↪ 90€ en recyclage

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.

Calendrier : se reporter à la rubrique calendrier des formations

4. BREVET FEDERAL ENTRAINEUR 3° DEGRE

La formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet fédéral éducateur 2° degré, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence

Les compétences attendues

- ↪ Analyser le contexte de la pétanque en France et dans le monde
- ↪ Construire, mener et articuler des cycles séances d'entraînement Concevoir, coordonner et mettre en œuvre un programme de perfectionnement sportif
- ↪ Manager coacher une équipe, un staff
- ↪ Conduire des actions de formation

Les prérogatives du diplôme

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'entraîneur BF3 propose un modèle de performance et de haut niveau. Il vise le perfectionnement des qualités individuelles du joueur et la constitution d'un collectif (équipe) performant.

Les conditions d'entrée en formation

- ↪ Dossier d'inscription complet
- ↪ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↪ Être titulaire du diplôme brevet fédéral d'entraîneur 2° degré ou équivalence
- ↪ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↪ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

UC 3 : Être capable de conduire un système d'entraînement en pétanque.

- ↪ Une analyse orale d'une séquence de jeu, au moyen d'une vidéo
- ↪ Une situation d'évaluation au cours d'une séance individuelle d'entraînement en stage de haut-niveau

UC 4 : Être capable d'encadrer la pétanque en sécurité.

- ↪ Une situation d'évaluation au cours d'une séance collective d'enseignement en école de pétanque ou en club

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↪ Si le candidat est mandaté par un Comité ou une Région : 600 €
- ↪ Si le candidat vient de son propre chef : 1 200 €
- ↪ Si le candidat est en recyclage : 150€

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.

Calendrier : se reporter à la rubrique calendrier des formations

5. LES DISPOSITIONS GENERALES

- ✓ L'obtention d'un diplôme fédéral peut se faire par la voie de la formation initiale, par la validation des acquis de l'expérience fédérale (VAEF) ou par équivalence
- ✓ Un candidat ne peut tenter d'obtenir qu'un seul diplôme par saison pour ce qui est de l'obtention par VAE.
- ✓ Un candidat qui a suivi la formation du tronc commun et qui a échoué lors du passage des épreuves (examen et rattrapage) bénéficie des prérogatives du diplôme visé pour la saison en cours. Pour la saison suivante, la réussite à l'examen est obligatoire pour garder ses prérogatives. Le candidat ne peut se présenter sur les formations supérieures, brevet fédéral 1 ou arbitre régional, qu'une fois l'examen validé.
- ✓ Lors de la publication des décisions prises par le jury, les candidats ajournés ont la possibilité de passer un rattrapage la même année, en cas de nouvel échec ils seront dans l'obligation de terminer leur formation l'année suivante. C'est-à-dire se présenter de nouveau à l'examen l'année suivante, sans obligation de suivre la formation sauf si le candidat souhaite y assister de nouveau.
- ✓ Chaque diplôme est composé d'un ensemble d'Unités Capitalisables (UC) qui constitue le référentiel de certification. Ce référentiel fixe pour chaque unité les compétences attendues définies en objectifs terminaux. La durée de validité d'une unité capitalisable, quel qu'en soit le mode d'acquisition, est de quatre ans.
- ✓ L'inscription et la participation assidue à l'intégralité de la formation sont obligatoires pour accéder aux évaluations certificatives.
- ✓ Les diplômes fédéraux doivent faire l'objet d'un recyclage, c'est-à-dire la réactualisation des prérogatives qu'ils confèrent, tous les 5 ans maximum.

6. OBTENIR UN DIPLÔME FEDERAL

↳ Par la voie de la formation

Pour suivre le cursus de formation au sein de la filière de formation fédérale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, vous devez vous inscrire en formation.

Démarches

- ✓ Remplir le formulaire en ligne correspondant à la formation de votre choix.
- ✓ Compléter et déposer la fiche inscription à la formation de votre choix, accompagnée des pièces obligatoires auprès du coordonnateur de formation.

↳ Par la voie de l'équivalence

Si je suis titulaire d'un diplôme d'état dans une autre discipline ou d'un diplôme universitaire, j'ai la possibilité de faire reconnaître ce diplôme, cette qualification en obtenant une équivalence d'un diplôme fédéral.

De même j'occupe un poste dans l'enseignement, l'encadrement, je peux également obtenir un diplôme par équivalence.

Condition préalable : être licencié à la FFPJP.

Pour faire reconnaître mon diplôme, je dois déposer un dossier de demande d'équivalence auprès du Centre National de Formation de la FFPJP.

↳ Par la voie de la validation des acquis de l'expérience fédérale

La validation des acquis de l'expérience fédérale (VAEF) produit les mêmes effets que tout autre mode de contrôle de certification des compétences.

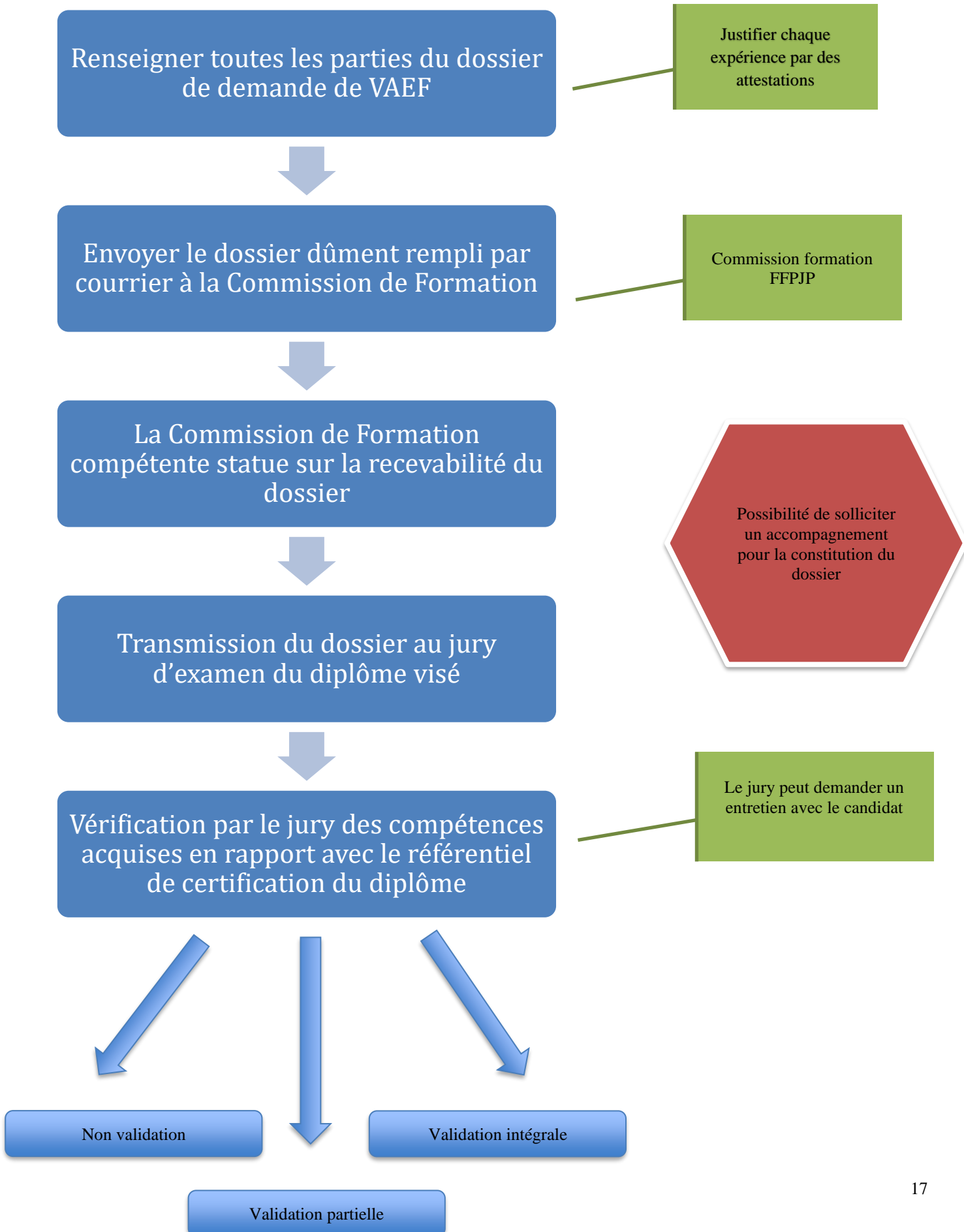
Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

La VAEF peut donner lieu à l'attribution de la totalité de la certification. En cas de validation partielle, le jury peut fixer les modalités d'un contrôle complémentaire.

La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure à 1 an.

Pour obtenir un diplôme fédéral par VAEF, reportez-vous au dossier de validation des acquis de l'expérience fédérale.

LA PROCEDURE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE :



LES EQUIVALENCES AVEC LES BREVETS FEDERAUX :

Je suis titulaire d'une licence pétanque et titulaire d'un Brevet d'Etat, Brevet Professionnel ou diplôme d'état...	Bénéficie par équivalence du diplôme fédéral
BPJEPS Activités Physiques pour Tous BEES (hors pétanque) DEJEPS (hors pétanque)	BF1
BPJEPS Activités Physiques pour Tous + UCC Pétanque	BF2
CQP Pétanque	
DEJEPS Pétanque	BF3
DESJEPS Pétanque	BF3

Je suis titulaire d'une licence pétanque et titulaire de la Qualification Universitaire...	Bénéficie par équivalence du diplôme fédéral
Licence STAPS	BF1

Je suis titulaire d'une licence pétanque et en poste en tant que...	Bénéficie par équivalence du diplôme fédéral
Professeur des écoles	BF1
Professeur d'EPS	BF2 (équivalence partielle : le candidat devra suivre la formation à la notation et valider l'examen notation pour obtenir le diplôme dans son intégralité)
CTAPS ETAPS	

Pour les sportifs de haut-niveau à la FFPJP	
Equivalence totale	Initiateur
Bénéficie d'un allègement de formation mais doit passer l'examen	BF1



NOS FORMATIONS PROFESSIONNELLES

162 heures de formation
228h de stage

DIPLOME D'ETAT JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION PETANQUE

Les compétences attendues

- ✓ concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- ✓ coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ;
- ✓ conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- ✓ conduire des actions de formation.

Les prérogatives du diplôme

- ✓ L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement
- ✓ Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique.
- ✓ Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- ✓ Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Les conditions d'entrée en formation

- ✓ être capable d'attester d'une pratique compétitive au sein d'une équipe pendant trois saisons sportives consécutives
- ✓ être capable de justifier d'une expérience d'encadrement dans une école de pétanque, un club, un comité ou d'une équipe jeune ou adulte pendant au moins une saison sportive.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- ✓ de la production d'attestations de participation à des compétitions au sein d'une équipe de pétanque pendant au moins trois saisons sportives consécutives
- ✓ de la production d'une attestation d'encadrement délivrée par le directeur technique national d'une fédération agréée par le ministre chargé des sports.

Dispense

Les titulaires du brevet fédéral du troisième degré délivré par la Fédération française de pétanque et de jeu provençal obtiennent de droit l'unité capitalisable 3 « être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en pétanque » et l'unité capitalisable 4 « être capable d'encadrer la pétanque en sécurité » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « pétanque ».

Certification

Le diplôme DE est obtenu par la capitalisation de 4 unités.

- ✓ UC 1 : EC de concevoir un projet d'action.
- ✓ UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.
- ✓ UC 3 : EC de conduire un système d'entraînement en pétanque.
- ✓ UC 4 : EC d'encadrer la pétanque en sécurité.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

En parcours complet de formation : 3 000 €

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.

Calendrier et renseignements complémentaires : se reporter au plan de formation du DEJEPS



CONTACTS

William ROUX - coordonnateur de la formation
Régine SINGRELIN – assistante administrative

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal
13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

04 91 14 05 80

formation@petanque.fr